



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social

d'administration OFB

**Formation spécialisée en matière de santé, de
sécurité et de conditions de travail
-Séance du 20 mars 2025-**

Propos liminaires :

En introduction, Denis CHARRISSOUX, DGDR qui préside la FS pour la matinée, excuse le DG qui est à l'AG de la FNC. Il laissera sa place l'après-midi à la DGDR, Coralie OUDOT pour présider la séance.

Le quorum est atteint.

En réponse aux Organisations syndicales, le DGDR indique que le moral n'est pas au beau fixe, il y a des éléments de langage sévère sur l'action collective dans ces déclarations mais il nous demande d'être solidaire. Il rappelle que l'administration n'a pas chômé collectivement pour plaider en faveur de l'OFB auprès du gouvernement, mais aussi la présidente du CA à travers les discussions avec les ministres. Le directeur de cabinet MTE a d'ailleurs reçu les OS hier, preuve que les discussions avancent.

Au niveau de la communication, il y a eu quelques articles en 2024, un gros boulot a été fait, maintenant dans les 2 à 3 mois à venir il y a un vrai défi. Il y a une crise à retourner en positif, c'est le boulot de la DG.



Pour l'UNSA, on s'est fait connaître dans notre malheur. La nouvelle instruction sur le port « *inside* » est une véritable contrainte sur le terrain, c'est une vraie mise en danger des agents quant à l'efficacité de répondre à une menace. Avec un budget en baisse, des effectifs en moins, un port « *inside* », on fait peser de plus en plus de contraintes sur les agents et pendant ce temps-là, les problèmes internes à l'OFB sont mis de côté. Tout ressort en même temps mais il faut surtout penser aux collègues, au climat social interne.

La DRH entend les difficultés, ils font tout leur possible par la mise en place d'une multitude de groupes de travail en concertation directe avec les OS.

Après le dossier « raison d'être » viendra celui concernant la charge de travail.

Point 1 : Procès-verbaux du 19 novembre 2024 et 20 décembre 2024 (pour avis)

Adoptés à l'unanimité

Point 2 : Bilan des activités 2024 des conseillers de prévention (pour information) Présenté par Gael LE DORZE CP national).

Bilan et évolution du réseau :

- 30 CP en 2025. Pas de manque de CP à l'heure actuelle. Toutes les DN, DR et sites ont un conseiller de prévention
- 113 AP. il en manque 17

Formation :

La majorité des CP a suivi quasiment la totalité de leur formation. Seul 4 restent encore à former. Une réunion mensuelle pour les CP.

Pour l'UNSA, les résultats sont plutôt positifs (mise en place, structuration, formation, ...) mais il reste encore des efforts à faire. La prévention passe souvent au second plan d'où peut être le manque de volontaire parmi les AP.

Sur la formation, l'UNSA s'inquiète du calendrier de formation qui s'est allégé par rapport à une première version, le budget est-il maintenu pour ce réseau indispensable en ces temps de crise ?

L'UNSA interpelle le président sur la nécessité de réaliser des formations en présentiel pour créer un bon dynamisme. Le « *e-learning* » est plutôt vécu négativement, il est demandé pour les AP également une formation en présentiel par an au minimum.

La DRH répond que le budget ne sera pas réduit pour le réseau.

En réponse, le CPN envisage d'adresser un questionnaire pour recenser les besoins des AP sur l'action de formation continue sur le 2ème semestre 2025 en inter-régions. Il précise que la formation sur la prévention des risques suicidaires se fera en lien avec la psychologue ; Le risque suicidaire ne sera pas écarté des formations des membres du réseau.

Point 3 : Rapport de visite du parc naturel marin d'Arcachon (pour information)

Présentation du rapport et de ses préconisations par Pierre ORIOL.

Le secrétaire de la FS fait un retour sur les principales préconisations établies par les membres de la FS ayant participé à la visite de site :

- Charge de travail à adapter
- Difficultés sur le recrutement en lien avec les difficultés de loger du personnel sur le bassin
- Besoins en matériel non réglés
- Problèmes de gestion RH...

Des demandes de personnels concernent l'allongement des contrats de services civiques, la sortie d'une instruction nautique, d'une instruction hyperbare, de lancer un séminaire inter-parc pour échanger sur les bonnes pratiques, etc...

L'UNSA interpelle le président sur la nécessité de faire un retour aux agents du PNM sur cette visite de site, c'est un retour indispensable pour informer les agents concernant les préconisations établies sur leur espace de travail.

Point 4 : Programme annuel des visites de site (pour avis)

Demande d'interruption de séance de la part des Organisations syndicales pour se mettre d'accord sur le programme du second semestre 2025.

Débat sur la taille des délégations de visite des sites notamment celle de la DGPT. L'administration veut limiter le nombre de personnes participant à ces délégations prétextant que c'est mal perçu et traumatisant.

Les OS propose de visiter le site du Bouchet (centre de formation, stand de tir, parcours IPC...) pendant l'accueil des nouveaux stagiaires afin de voir le fonctionnement du site en plein fonctionnement et ne pas passer à côté de sujets.

L'administration acte la visite de site du Bouchet pour le deuxième trimestre 2025 (vote à l'unanimité). La DRH alerte néanmoins sur le fait que cette visite va très mal tomber avec notamment l'arrivée des stagiaires TE.

Point 5 : Présentation des fiches réflexes (pour information)

Présentation de 2 fiches réflexes :

- Sur le droit de retrait en cas de DGI :

Le CPN précise que le logigramme présenté en annexe concernant les modalités du droit de retrait a été mis à jour suite à un décret de novembre 2024.

La crise agricole a conduit l'administration à publier cette fiche reflexe préalablement à une présentation en FS. L'urgence de la situation le nécessitait.

- Sur le DUERP et PRAPRIACT :

L'UNSA fait des remarques sur la forme : erreur page 2 fiche DUERP et demande des renseignements sur la forme du registre DGI qui doit être tenu par la direction. Celle-ci nous informe qu'il correspond aux tableaux transmis régulièrement aux membres de la FSCSA via Alfresco.

Point 6 : Point concernant les signalements relatifs au droit de retrait (pour information)

70 dossiers, un seul négatif, pour motif de danger non imminent.

Le DGDR rappelle que les OS ont bien communiqué sur le droit de retrait, permettant de faire remonter ceux en lien avec la crise agricole.

L'UNSA interpelle le président sur le décompte des actions à l'encontre de l'OFB.

Sandrine CADIC précise qu'il y a eu 97 actions entre fin 2023 et le 03/02/25 avec 58 sites touchés.

Le président s'engage à communiquer aux OS le récapitulatif des actions visant l'OFB.

Point 7 : Tableau des accidents du travail et des maladies professionnelles (pour information)

Sur le tableau des accidents du travail, l'UNSA interpelle la chef du service QVT : un bilan annuel est nécessaire. Un bilan sur les 3 dernières années pourrait être réalisé compte tenu des données disponibles.

Marie VANHEMS précise qu'un bilan sera présenté à la FS de juillet 2025.

L'UNSA qui a réalisé son propre bilan (109 dossiers en 2022, 130 en 2023 et 159 en 2024) interpelle le président sur la recrudescence des accidents de la circulation, les causes sont-elles identifiées ? en lien avec la mobilité douce ?

Point 8 : Tableau de suivi des registres santé et sécurité au travail (pour information)

RAS

Point 9 : Tableau de suivi des préconisations (pour information)

A/ ISST :

L'UNSA intervient au sujet de préconisations de 2020 et 2022 concernant l'attitude adoptée face aux chiens de défense des troupeaux.

L'administration nous répond que ce sujet sera abordé lors de la visite de site de la DGPT. Ils étudient la possibilité de faire intervenir un vétérinaire comportementaliste. Nous précisons qu'il ne s'agit pas uniquement d'un dossier « DGPT ».

L'UNSA intervient aussi sur le sujet des PPP et interpelle la présidente sur la nécessité d'informer face au risque des PPP. En revanche nous estimons que pour les préconisations 99 et 100 en lien avec la saisie et le transport des PPP, une instruction serait plus efficace pour orienter les IE.

Le CPN entend. Il rappelle qu'il y a des chantiers connexes dans l'établissement en lien avec le protocole de désinfection et les risques biochimiques et biologiques.

La présidente demande au CPN de prendre en compte la remarque de l'UNSA.

B/ délégations d'enquêtes :

L'UNSA rappelle à l'administration, comme en début de séance, qu'elle s'est engagée par son action 64(A) à la mise en place de la formation sur les Risques Psycho-Sociaux.

C/ visite de site :

L'UNSA intervient sur la visite du PNM Mer d'Opale et interroge l'administration sur les logements en Algeco. L'administration nous répond que c'est en cours de traitement, le service immo est sur le sujet.

Point 10 : Suivi des avis (pour information)

L'UNSA interpelle encore la présidente sur une préconisation qui ne nous semble pas close, celle concernant le « système rubis ». De nombreux services n'utilisent toujours pas ce matériel. Ce dernier n'est pas mis à jour et les services achètent des talkies-walkies à la place. C'est INACCEPTABLE.



La direction se renseigne et propose de l'aborder lors de la réunion sur les véhicules d'intervention.

L'UNSA questionne ensuite l'administration au sujet des cellules de veille. Un bilan et les suites données seront présentés lors de la Formation spécialisée du CSA de juillet.

Point 11 : Questions diverses

- Crise agricole : retour sur les plaintes déposées, actualisation des planches photographiques : un bilan a été fait et sera présenté en CSA
- Mise en place d'un baromètre social : pas d'opposition pour sa mettre en place
- Communication du rapport annuel de l'inspecteur santé et sécurité au travail : en arrêt maladie pour l'instant mais devrait être dispo pour la prochaine FS
- Santé et sécurité au travail : cartographie actualisée de la médecine du travail (présentée), formation des représentants des personnels aux comités médicaux (abordé), garanties au matière de décès (information sera donnée aux collègues des services administratifs) et des dons de jours de congés (expérimentation dans certaines DR avant généralisation)
- Fiches des incidents techniques d'intervention police : Présentation par Sébastien Perrusson en

juillet

- Formation des personnels au port de l'arme discret : sera abordé en CSA
- Budget 2025 : répartition du schéma d'emploi : -25 ETP confirmé mais répartition non arbitrée.
- Calendrier de mise en place de la subrogation pour les contractuels : décret repoussant la mise en place au 01 juillet 2027
- Impacts en termes de risques psychosociaux de la migration de la messagerie vers la suite Microsoft
- Webinaire du 6 mars concernant le site de Brest

Vos représentants à cette séance : Yannis Falque, Laurent Wattelet et Xavier Saint-Léger.



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2025
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

